

# Remise à Niveau S.S.I.A.P. 3

## (Chef de service)

INSEIT

Numéro d'activité : 93060075106

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

### Accès à la formation / Prérequis :

- Être titulaire du diplôme SSIAP3, ERP3, IGH3 ne pouvant pas justifier d'au moins 1607 heures d'activité sur les 36 derniers mois.
- Être titulaire du PSC1 (moins de deux ans) ou du SST ou du PSE1 en cours de validité

- Certificat médical d'aptitude physique (- de 3 mois)

### Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation

**Dates :** Nous consulter

### Durée de la formation :

35 heures (5 journées)

### Horaires :

Du lundi au vendredi  
9h00-12h30 / 13h30-17h00

### 📌 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maintien des connaissances et obligation de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

- **Recyclage triennal obligatoire pendant l'emploi**

### 📄 CONTENU DE LA FORMATION

- **Documents administratifs : 3h00**  
Les obligations en matière d'affichage  
Élaboration des cahiers des consignes et du permis feu (GN13)  
Suivi et planification des contrôles réglementaires  
Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc....)
- **Commissions de sécurité 3h00**  
Composition des commissions de sécurité  
Rôle et missions des commissions de sécurité  
Documents à transmettre/à tenir à disposition (notice, registre)
- **Réglementation : 7h00**  
Règlement de sécurité dans les ERP et dans les IGH.  
Rappel des textes sur les moyens de secours et code du travail.  
Rôle du chef de service en qualité de membre de jury SSIAP.  
Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
- **Notions de droits civil et pénal : 2h00**  
La délégation de pouvoir et de signature – La responsabilité civile et pénale  
– Le délit de mise en danger d'autrui.
- **Fonction maintenance : 2h00**  
Contextes d'obligations réglementaires.  
Aspects juridiques (contrats avec obligation de moyens, de résultat) –  
Différents types de contrats – Normalisation.
- **Etude de cas: 3h00**  
Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant :  
Rappel de la méthode, lecture de plan, rédaction d'une notice technique de sécurité.

**Effectif prévu :** De 6 à 10

**Responsable pédagogique :**

Stephan ERATOSTENE

**Personne à contacter :**

Vincent LABORDE

**Tarif :** Sur demande

**Lieu principal de formation :**

INSEIT  
Espace Nikaia  
11 Av. du Docteur Robini  
06200 NICE

Tel. : 04 97 18 11 33

[www.inseit.com](http://www.inseit.com)  
[inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

09/09/2024

• **L'accessibilité des personnes handicapées :** **2h00**  
Les dispositions réglementaires.

• **Analyse des risques :** **5h00**  
Évaluation du maintien du niveau de sécurité  
Rappels : Le document unique – Le plan de prévention – Evaluation des risques de travaux par points chauds

• **Moyens de secours :** **2h00**  
Évolution des textes réglementaires :  
Moyens d'extinction incendie - Moyens d'alerte de secours  
Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours  
Connaître et savoir exploiter un SSI

• **Organisation d'un service de sécurité incendie :** **6h00**  
Gestion du personnel et des moyens du service  
Organisation du service - Recrutement Missions – Equipements - Organiser les rondes - Documents du service



**MÉTHODE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives.



**ÉVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS**

*Agrément Préfecture des Alpes Maritimes INSEIT n° 0027-2016 bis*

Réalisation de QCM d'évaluation des connaissances pendant la formation.

Validation des acquis : attestation de fin de stage.

(Pour les titulaires des diplômes ERP3-IGH3, la remise à niveau entraîne la délivrance du diplôme S.S.I.A.P.3 par équivalence)